

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2987

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

À l’alinéa 158, substituer aux mots :

« au titre de la »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.